

REUNION du bureau du GEPSA et des représentants des structures membres.

LE 31/08/2022 au CDOS à Onet le Château.

Début de la réunion à 18h30.

Présents : Bernard BARASCUD président – Alain PLASSANT, trésorier et Laurence SANNIE secrétaire du GEPSA. Pour le CD, Aude CAVARROC, pour Baraqueville, Arnaud RUDELLE, pour Sébazac, Jérôme COSTECALDE, pour Lioujas, Alex FONTANAUD, pour Entraygues, Germain GAUDEL. Et Remi BABEC prochain salarié du GEPSA en Contrat d'Apprentissage.
A excuser : Gérard GAZAGNES, Gilbert DOULS et le club de Capdenac.

Ordre du jour :

Sujets d'actualité : fin de procédure d'établissement du Contrat d'Apprentissage de Rémi auprès du CREPS et du CFA 34. (document de 6 p avec convention et calendrier de formation). Convention signée par Alain maître d'apprentissage. Ces 3 documents obligatoirement adressés à l'AFDAS, OPCO du GEPSA. Et ensuite déclaration préalable à l'embauche auprès de l'URSSAF.

Emploi du temps : travail/semaine de Rémi. Démarrage du contrat d'apprentissage le 12 septembre 2022. (voir emploi du temps en PJ).

Exemple de semaine :

Lundi : cours 4h + déplacement 1h = 5H clubs : Onet (18h30-20h30) et Sébazac (21h-32h).

Mardi : cours 4h30 déplacement 3h = 7h30 Collège St Joseph (15h30-16h30) Capdenac (17h30-19h30) Baraqueville (20h30 – 22h) ou Lioujas (20h30-22h)

Mercredi : cours 3h30 déplacement 2h30 = 6h Clubs : Entraygues (14h-15h30) ou Sébazac (13h-15h) Onet (16h30 – 18h30)

Jedi : aucun cours de prévu (recherche vers les Ecoles)

Vendredi : Cours 2h déplacement 2h si Baraqueville = 2h ou 4H Baraqueville (20h30 – 22h) ou Entraygues (21h-22h30)

Samedi : cours 1h30 Déplacement 1h = 2h30 clubs : Lioujas (10h30-12h)

Soit 23h ou 25h par semaine. Alors que ce type de contrat de travail nous oblige à un emploi sur 35 heures ! L'ensemble des membres présents objectant de communiquer à d'autres clubs l'utilité de leur engagement et l'intérêt de la mise à disposition.

Reste donc à inclure les heures de travail administratif pour le compte du CD Ping 12 et du GEPSA.

Intervention en Ecoles et Collèges :

Finalisation en cours de la convention avec le collège St Joseph de Rodez pour démarrage après Toussaint.

Conventions à établir avec les écoles primaires d'Onet pour un démarrage en mars.

Etablir des contacts avec les écoles d'Entraygues, Capdenac et Sébazac.

Rémi doit voir le club de Marcillac Vallon afin de proposer des interventions dans les écoles et collège de Marcillac et Salles la Source. **Il est impératif de trouver des interventions auprès des écoles pour compléter le planning de Rémi.**

Rémi peut se renseigner sur le site de la FFTT pour avoir des modèles pédagogiques de tenues de séances auprès des Ecoles.

Finance : Arrêté des coûts horaire de mise à disposition de Rémi auprès des clubs à 8€, du CD à 10€, des Collèges et Ecoles à 15€, de la MJC à 18€. Le GEPSA prenant en charge l'ensemble des frais de déplacements et l'entretien du véhicule et autre matériel de bureautique (ordinateur, imprimante,..)

L'adhésion est de 20€ par structure adhérente au GEPSA. Elle sera facturée par an.

Au compte bancaire du GEPSA 16 346,17€ (en attente de la Subvention Région Oc et l'OCCAL de 1920€)

Matériel : Rémi dispose d'un ordinateur portable et une imprimante. Sous gestion de Gilbert, et après inventaire actualisé le parc d'outils pédagogique remis sera mis à la disposition de Rémi.

La voiture du GEPSA à jour d'assurance sera mise à disposition de Rémi pour ses interventions auprès des clubs, écoles, CD. Il aura également une carte d'achat Gasoil. Il devra en prendre soin et tenir un carnet de bord de ses déplacements. Il lui faut alerter le GEPSA pour le moindre souci sur le véhicule. Ne pas faire d'avance de frais si possible.

Autres sujets : l'engagement sportif de Rémi ne doit pas interférer sur son emploi du temps contractualisé.

Rémi doit fournir sa mutuelle et son diplôme (initiateur de club) pour la création de la carte professionnelle.

L'Attestation Volontaire demandée par Lydie plano (174h de 2017 -2018) auprès de Bernard a été remise à la présidente du CD pour archive. Et la demande de stage de Sébastien GONCALVES dans sa formation BP JEPS APT ne pourra pas être honorée faute de temps à y consacrer par le CD.

Fin de la réunion à 20h45

Le Président

La Secrétaire